

Interpellation de h. Desmet: Maladie de Lyme.

M. Desmet rappelle que, dans la dernière livraison du Wolvendael (n° 640), un encart a été inséré au sein des pages dédiées à l'échevinat de la Santé afin d'informer la population des dangers liés aux piqûres de tiques.

M. Desmet souligne l'importance de cette communication. En effet, les personnes infectées par la « *Borrelia burgdorgeri* » suite à une morsure de tique ont trop souvent ignoré les nécessaires précautions à prendre lors des promenades. La maladie de Lyme (ou borréliose de Lyme) se caractérise par une évolution en trois stades de plus en plus graves, s'étalant sur plusieurs années, jusqu'à aboutir à de fortes douleurs articulaires ou musculaires, des maux de tête, de l'irritabilité... Ces pathologies finissent par devenir insupportables et conduisent progressivement les patients à l'inactivité professionnelle.

À l'initiative de l'association « Lyme en peine », regroupant des personnes touchées par la borréliose, la commune d'Aubange, dont le territoire est couvert par un important manteau forestier, a installé des panneaux informatifs à l'entrée des lieux sensibles. Depuis lors, d'autres entités communales proches ont suivi cet exemple.

La commune d'Uccle compte, elle aussi, de très nombreux espaces potentiellement à risques, tels que la forêt de Soignes, les sites semi-naturels, les parcs, les plaines de jeux, les jardins publics ou privés, les cheminements piétons...

Quoique ces sites ne relèvent pas tous de l'administration communale, il lui incombe d'assurer l'information la plus complète possible auprès de la population, sans pour autant se montrer trop alarmiste. Vu que l'association « Lyme int. », qui œuvre depuis des années pour informer le public des dangers de cette contamination, a son siège social à Uccle, le Collège pourrait bénéficier de son expertise.

Il semble qu'aucune commune de la Région bruxelloise n'ait jusqu'à présent développé un réel plan de bataille pour prendre ce problème à bras le corps. Uccle pourrait donc servir de modèle à l'échelle régionale.

Dans le cas où le Collège serait disposé à s'inscrire dans cette voie, M. Desmet insiste sur la nécessité de mener la réflexion et d'établir la stratégie de manière transversale, via les différentes compétences scabinales.

Mme l'Echevin Roba-Rabier remercie M. Desmet pour ses suggestions, qui témoignent de l'intérêt qu'il porte à la santé des citoyens.

Elle a pris connaissance des actions menées dans la commune d'Aubange et compte bien étudier sérieusement ce problème, en collaboration avec son collègue M. l'Echevin Sax, en charge des espaces verts, et Mme la Ministre de l'Environnement du gouvernement bruxellois.

Mme l'Echevin Roba-Rabier partage le point de vue selon lequel il convient de diffuser calmement une information sur les mesures à prendre sans susciter un sentiment de panique au sein de la population.

Il faut toutefois faire preuve de vigilance car cette maladie peut être très grave.